


Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx

8 place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

 03.26.41.25.72

e-mail : cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 31 AOUT 2017

Etaient présents ou représentés tous les membres en exercice à l'exception de :
Carole GANSTER, Michel NICOMETTE, Olivier BUISSON et Marie-Anne BREMONT, **excusés**.
Joël CHANTEREAUX et Pierre-Marie DELABORDE, **excusés avec pouvoir**.
Laurence LE GUINIO SQUELART, Jean-Marie TASSINARI, Roger MOSNIER, Aurore LACROIX, Kévin LARCHER, Christian OBLET, Christian BURGAIN et Gérard CHRETIEN, **absents**.

I. CONTRAT DE TRAVAIL DES AGENTS EN MILIEU SCOLAIRE

Suite au retour à la semaine de 4 jours, il est nécessaire de revoir le volume horaire des agents de l'intercommunalité en milieu scolaire, le Président indique les modifications sur chacun des contrats. L'ensemble des agents concernés ont été reçus et seul un agent a refusé la proposition.

Les modifications de contrat proposées sont **adoptées avec 42 voix pour et 3 abstentions**.

II. CREATION D'UN ACCUEIL LE MERCREDI MATIN

Afin d'accueillir les enfants le mercredi matin, deux associations prennent le relais sur les communes de Vanault les Dames (Planète Copains) et Pargny sur Saulx (Centre Culturel). Le bureau a souhaité couvrir l'ensemble du territoire, il semblait donc judicieux de créer un accueil sur le groupe scolaire de Vitry en Perthois. Chaque enfant pourra fréquenter comme bon lui semble l'ensemble des centres de loisirs du territoire.

Le bureau propose donc au conseil communautaire de créer un accueil à Vitry en Perthois le mercredi de 7h30 à 12h15 pour un coût facturé aux familles de 6 € la demi-journée.

Cette proposition est **adoptée avec 41 voix pour et 4 abstentions**.

III. PLAN DE ZONAGE DE PLICHANCOURT

La station d'épuration de Plichancourt arrive à sa capacité maximale, il est donc nécessaire de la préserver. Afin de ne pas la surcharger, il est nécessaire que Plichancourt possède un plan de zonage à jour et approuvé par le conseil communautaire après enquête publique. Pour ce faire, un devis de la société SOGETI a été établi pour un montant de 3 260 € HT auquel il faut ajouter les frais d'enquête publique et de publicité soit un coût total HT pour cette étude de 6 593.32 €.

Pour financer ce plan de zonage, le bureau propose au conseil communautaire de demander une subvention de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La demande de subvention est adoptée **à l'unanimité**.

IV. QUESTIONS DIVERSES

a- Fermeture des régies NAP

Suite à la dérogation accordée par l'inspecteur académique pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2017, il n'y aura plus de NAP à la rentrée. Il est donc nécessaire de fermer les 4 régies NAP à savoir celles de Vanault les Dames, Vitry en Perthois, Heiltz le Maurupt et Vaclerc.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

b- Signature de la Charte « CCI Territoires »

Afin de travailler en partenariat sur le développement économique, la Chambre de Commerce et d'Industrie propose de signer une charte intitulée « CCI Territoires ». Le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour signer cette charte avec **44 voix pour et une abstention**.

c- Présidence de la 4CVS

M. le Président confirme et rend lecture de son courrier de démission adressé à Monsieur le Préfet de la Marne. En effet, la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdit le cumul des mandats de député et les fonctions d'exécutif local. Le nouveau délai né d'un recours déposé à l'issue de l'élection, est à échéance au 31 août à minuit.

L'intérim, dès le 1^{er} septembre et jusqu'à l'élection d'un nouveau Président de l'EPCI prévue le 14 septembre 2017, sera assuré par le premier Vice-Président en exercice, M. Claude GUICHON.

M. de COURSON assure le conseil communautaire de sa totale disponibilité pour continuer à servir les intérêts de la collectivité. Il confirme pouvoir continuer à être membre du conseil communautaire et se déclare candidat pour être membre du bureau.

Sur quoi le Vice-Président M. GUICHON demande la parole et prononce le discours suivant :

« Monsieur le Président,

Au nom de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, au nom des membres du personnel de la communauté de communes, je tiens en ce jour si particulier à vous remercier très sincèrement de tout le travail que vous avez effectué durant 24 ans à la tête de la communauté.

Vous avez consacré l'année 1993 à la constitution de cet EPCI qui regroupait alors huit communes pour 1000 habitants. Vous avez travaillé ardemment pour faire le projet, les statuts, les budgets avec Mme Simoni, la secrétaire. Les élus de Possesse (Mme Lemal), de Saint Jean (R Dausseur), de Bussy (R. Coffre), de Vernancourt (M. Remiet), de Val de Vière (M. Chobriat), de Vavray le Petit (M. Lambert), de Bassu (M. Jean-Baptiste) et vos adjoints de Vanault-les-Dames (G. Birkenstock et M. Skibinski).

Fin 1993, la communauté était créée, l'objet étant simplement de gérer à un coût plus faible nos services publics locaux et de créer les services qui n'auraient pu l'être par des communes isolées. Ainsi créée, la Communauté de Communes des Côtes de Champagne lance des grands travaux avec des plans de financement savamment élaborés, le groupe scolaire de Vanault est construit avec 87 % de subventions et la voirie Bassu-Vavray avec 91 % de subventions.

Vous avez démontré alors l'intérêt pour nos communes de se regrouper et au fil du temps, d'autres communes vous rejoignent : Alliances, Vroil et Bettancourt-la-Longue en 2002, Charmont en 2007, Bassuet en 2009, Vanault-le-Chatel en 2012, après de longues réflexions de chacune de ces communes et devant l'évidence de leurs intérêts.

Puis en 2014, c'est le grand chambardement. La CDCI nous impose la fusion de quatre communautés de communes, celles des :

- Trois Rivières,*
- Champagne et Saulx,*
- Communauté de Saint Amand*

- *Côtes de Champagne*

Ainsi que la commune de Merlaut.

La communauté passe alors à 8 000 habitants, trente-cinq communes, les compétences se multiplient, du scolaire à la voirie, des ordures ménagères au logement viennent s'ajouter l'assainissement collectif et non collectif. Les NTIC, l'urbanisme etc ...

Enfin en 2016, la communauté, devenue trop petite, se développe à nouveau par la fusion avec Saulx et Bruxenelle pour créer la communauté Côtes de Champagne et Val de Saulx.

A chacune de ces fusions, vous demeurez l'immuable Président du Conseil Communautaire, parvenant à créer une ambiance saine, studieuse et constructive. L'intégration forte des communes dans l'EPCI et la gestion fine des budgets est votre marque de fabrique et notre culture. Le bureau du jeudi matin devient une tradition où tout est discuté et chaque Vice-Président mis à contribution. Vous faites profiter à tous les maires de vos connaissances, votre vision et votre analyse fine de la situation. Tout ne fût pas toujours simple, vous avez dû parfois hausser le ton pour clore des débats stériles et faire avancer vos idées et nous les faire adopter mais vous avez su aussi écouter et prendre les bonnes idées pour, au final, décider ce qui était le mieux pour notre collectivité. La gestion rigoureuse qui vous caractérise, une nécessité depuis la création de l'EPCI, est devenue une règle que nous devons perpétuer. Cela nécessite des efforts, cela crée des mécontentements mais le fait est que nous gérons des services publics avec de l'argent public et notre devoir est de bien gérer ces services, c'est ce que nous avons fait durant ces 24 années.

Aujourd'hui la loi dite organique qui interdit le cumul de mandats de député avec les fonctions d'exécutif local vous oblige à démissionner de la présidence de notre communauté de communes. Nous vous félicitons déjà pour votre brillante élection en qualité de député de circonscription.

Nous vous remercions pour toute l'énergie dépensée dans cette mission au service de nos concitoyens et de nos collectivités, avec, je le rappelle, un désintéret financier total puisque vous n'avez jamais accepté d'indemnité de fonction.

Nous savons tous que malgré tout, vous ne serez jamais bien loin et que vous aurez à cœur de tous nous faire bénéficier de toute votre expérience, vos connaissances, dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Président, merci. »

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AURA LIEU LE

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 A 20H30